

PROMOD

Marque: Promod

- **Filières d'approvisionnement** : 250 fournisseurs. Promod ne publie pas de liste complète des noms et adresses des usines de ses fournisseurs. L'entreprise a toutefois communiqué à titre confidentiel aux auteurs de ce rapport des informations précises sur ses unités de production et pays d'approvisionnement.
- **Pays de production** : Chine, Inde, Turquie, Maroc, Tunisie
- **Chiffre d'affaires 2013** : € 621.09 millions (clôture 28/02)
- **Bénéfice 2013** : € 28.37 millions (clôture 28/02)
- **Nombre d'employés au 31/12/2012** : ?
- **Nombre de points de vente au 31/12/2012** : 1 027



POSITION DE L'ENTREPRISE SUR LE SALAIRE VITAL:

« L'objectif principal de Promod est de s'assurer que tous ses fournisseurs respectent à la lettre le droit local en termes de salaire minimum et de règles de santé et sécurité au sein de chaque usine... Le paiement d'un salaire vital pourrait être notre prochaine étape. Nous discutons avec la branche française de la Clean Clothes Campaign pour étudier comment développer ce programme à l'avenir, et surtout, comment mobiliser suffisamment de marques autour de ce projet afin d'avoir une réelle influence. »

NOTRE ÉVALUATION GLOBALE

Nous sommes heureux de voir que Promod est enclin à travailler sur la question du salaire vital et la considère comme la prochaine étape de sa politique de responsabilité sociale vis-à-vis de ses filières d'approvisionnement. Faire le lien avec les gains de productivité peut certes motiver les acheteurs, mais ne peut être l'unique réponse fournie aux travailleurs qui ont besoin d'un salaire vital, quelle que soit la nécessité pour Promod de se plier aux prix du marché.

EN DÉTAILS

L'entreprise dispose-t-elle d'un référentiel de salaire vital accessible au public ?

Non.

Renforcement des droits des travailleurs et travailleuses

Promod affirme que la liberté d'association et le droit de négocier collectivement sont inscrits dans le document signé chaque année par ses fournisseurs et que cet engagement fait l'objet d'audits. Aucun autre outil incitatif ou formation pour les travailleurs ou les fournisseurs n'a été évoqué à ce propos.

Référentiel et pratiques d'approvisionnement

Aucun référentiel de salaire vital n'a été établi.

Promod semble faire des efforts pour développer des relations durables avec ses fournisseurs ainsi que pour stabiliser les commandes afin d'éviter le recours à la sous-traitance. Les pratiques d'achat semblent également être prises en compte pour éviter d'exercer une pression trop importante sur les fournisseurs.

Dialogue et collaboration

Promod s'est engagé dans un programme au Maroc avec l'initiative française Yamana pour travailler sur la question des salaires, des avantages sociaux et des gains de productivité en collaboration avec les fournisseurs.

Promod a entamé un dialogue sur les salaires avec la Clean Clothes Campaign en France. L'entreprise témoigne également d'un intérêt réel pour travailler avec la société civile ainsi qu'avec d'autres marques et distributeurs sur la question du salaire vital.

Stratégie vers un salaire vital

Promod n'a pas de stratégie pour garantir que les fournisseurs payent un salaire vital à leurs travailleurs. Sa stratégie repose essentiellement sur les audits vérifiant le respect de la liberté d'association.

NOTRE COMMENTAIRE

Promod semble vouloir commencer à travailler sur la question du salaire vital. Cette volonté est importante et louable. L'entreprise souligne la nécessité de travailler avec d'autres grandes entreprises afin de faire évoluer la situation chez les fournisseurs.

Promod accepte le principe selon lequel un salaire devrait couvrir les besoins fondamentaux des travailleurs et de leur famille. L'entreprise démontre sa volonté de dialogue avec des groupes de la société civile et d'engagement vers une plus grande transparence en matière de filière et de pays de production.

À présent, Promod doit traduire ses bonnes intentions en actes par le biais de l'élaboration d'une politique concrète garantissant qu'un salaire vital soit payé aux travailleurs dans toutes ses filières d'approvisionnement. Tout commence par l'établissement d'un référentiel de salaire vital et la création d'une politique forte pour améliorer les pratiques d'achat afin de permettre la réalisation de ce droit fondamental.

Promod ne travaille pas sur la promotion de la liberté d'association ou le droit à négocier collectivement. Aucune mesure n'est entreprise non plus pour renforcer la position des travailleurs dans ses filières d'approvisionnement. Il convient de remédier à cela. Ces points doivent faire partie de la stratégie pour payer un salaire vital.